

COMMUNIQUÉ DE PRESSE /

15 MAI 2023

L'AMIF AUX CÔTÉS DES ÉLUS LOCAUX VICTIMES DE VIOLENCE PHYSIQUE ET VERBALE

L'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF) se mobilise depuis plusieurs années contre les violences faites aux élus locaux : déjà en 2018, l'AMIF interpellait le Gouvernement pour que les réponses apportées soient à la hauteur des enjeux. Le sujet étant malheureusement récurrent, l'AMIF se tient aux côtés des élus victimes d'agressions qui sont inacceptables dans notre démocratie, et organise le 8 juin prochain, en lien avec la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN) et le service de recherche assistance intervention dissuasion (RAID), une formation pour donner aux élus des clefs de lecture, de compréhension, d'anticipation, de gestion et de résolution des situations de violences et de conflits qu'ils rencontrent dans l'exercice quotidien de leur mandat.

En février dernier, Ghislaine Haueter, maire de Freneuse (78), et Romain Colas, maire de Boussy-Saint-Antoine (91), ont porté plainte pour agression verbale et menaces de mort. Plus récemment, l'adjoint au maire d'Athis-Mons (91), Yanisse Lalouci, a été agressé en pleine rue. Et si certains faits sont très médiatisés, comme la démission récente de Yannick Morez, maire de Saint-Brévin-les-Pins (44), visé par un incendie criminel, **les violences contre les élus locaux sont un sujet constant et global, pour lequel l'AMIF demande depuis plusieurs années que l'État mobilise plus de moyens et apporte des réponses fermes.**

« Nous ne pouvons accepter que « l' élu préféré des Français » serve de punching-ball et prenne des coups de la part d'individus qui refusent qu'on leur rappelle les règles du vivre ensemble dans notre société (...). Plus que jamais, les maires ont besoin qu'on leur donne les moyens d'exercer leur mandat en toute sécurité » dénonçait déjà Stéphane Beaudet, président de l'AMIF et maire d'Évry-Courcouronnes (91), dans l'enquête de l'AMIF sur les violences faites aux élus ([consultez l'enquête sur ce lien](#)). « Les maires jouent un rôle particulier dans la vie des citoyens et la démocratie, il faut donc que le cadre juridique accompagne ce rôle particulier. C'est à la justice de protéger les élus locaux » ajoutait-il ce matin sur France 2.

En 2022, les outrages, menaces et violences physiques contre les élus municipaux ont augmenté d'environ 32% et ce sont près de 1500 agressions envers des élus qui ont été enregistrées l'an dernier (source : ministère de l'Intérieur et APVF). Dans ce contexte, l'AMIF avait salué l'adoption de la loi du 24 janvier 2023 qui élargit les possibilités pour les associations d'élus nationales et leurs dépendances de se constituer partie civile pour soutenir pleinement, au pénal, une personne investie d'un mandat électif public victime d'agression. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour endiguer le phénomène de violence envers les édiles.

Dans le cadre de cette recrudescence des actes de violence, l'AMIF propose des formations en lien avec la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN) et le service de recherche assistance intervention dissuasion (RAID) pour leur donner des clefs de lecture, de compréhension, d'anticipation, de gestion et de résolution des situations de violences et de conflits qu'ils rencontrent dans l'exercice quotidien de leur mandat. La prochaine date aura lieu le **jeudi 8 juin de 9h30 à 12h au siège de l'AMIF (26 rue du Renard, 75004 Paris) sur la gestion des comportements agressifs et la désescalade des conflits**. Pour plus d'informations sur cette formation, vous pouvez écrire au secrétariat de l'AMIF *via* l'adresse suivante : secretariat@amif.asso.fr.

Par ce communiqué de presse, l'Association des Maires d'Île-de-France apporte son soutien plein et entier à ce qui est inacceptable mais malheureusement habituel, les élus locaux victimes d'agressions physiques et verbales.

CONTACT PRESSE



Émilie Pouch



07 88 32 45 14



epouch@amif.asso.fr